



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69  
Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

|                                |                                |                                    |
|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN     | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Lionel SANCHEZ            |
| Madame Nathalie KOENDERS       | Madame Karine HUON-SAVINA      | Monsieur Patrick AUDARD            |
| Monsieur Thierry FALCONNET     | Monsieur Nicolas SCHOUTITH     | Monsieur Léo LACHAMBRE             |
| Monsieur Rémi DETANG           | Madame Ludmila MONTEIRO        | Monsieur Samuel LONCHAMPT          |
| Madame Sladana ZIVKOVIC        | Monsieur Jean-Philippe MOREL   | Madame Catherine VICTOR            |
| Monsieur Jean-François DODET   | Madame Kildine BATAILLE        | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET     |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON   | Monsieur Christophe AVENA      | Monsieur François SARRON-PILLOT    |
| Monsieur Dominique GRIMPRET    | Madame Stéphanie VACHEROT      | Monsieur Patrick CHAPUIS           |
| Madame Danielle JUBAN          | Monsieur Marien LOVICH         | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER        |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD    | Monsieur Christophe BERTHIER   | Monsieur Gaston FOUCHERES          |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU    | Monsieur Georges MEZUI         | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Madame Christine MARTIN        | Monsieur Massar N'DIAYE        | Monsieur Jean-Marc RETY            |
| Monsieur Antoine HOAREAU       | Madame Lydie PFANDER-MENY      | Monsieur Jean-marc GONÇALVES       |
| Monsieur Nicolas BOURNY        | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Catherine PAGEAUX           |
| Madame Céline TONOT            | Monsieur Emmanuel BICHOT       | Monsieur Didier RELOT              |
| Madame Nadjoua BELHADEF        | Monsieur Stéphane CHEVALIER    | Monsieur Patrick BAUDEMENT         |
| Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT   | Madame Monique BAYARD              |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI     | Monsieur Bruno DAVID           | Monsieur Philippe SCHMITT          |
| Madame Brigitte POPARD         | Madame Laurence GERBET         | Madame Céline RABUT                |
| Monsieur Denis HAMEAU          | Madame Stéphanie MODDE         | Monsieur Frédéric GOULIER          |
| Monsieur Guillaume RUET        | Monsieur Olivier MULLER        | Monsieur Philippe BELLEVILLE       |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM  | Monsieur Patrice CHATEAU       | Madame Noëlle CAMBILLARD           |
| Monsieur Laurent GOBET         | Monsieur David HAEGY           | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX       |

### Membres absents :

|                           |                                                                       |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS         |
| Monsieur Cyril GAUCHER    | Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC          |
|                           | Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU            |
|                           | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN |
|                           | Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL     |
|                           | Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT           |
|                           | Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER         |
|                           | Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA             |
|                           | Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE            |
|                           | Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT    |
|                           | Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT    |
|                           | Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG                 |
|                           | Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT           |
|                           | Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX          |
|                           | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY        |

---

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Territoire accéléré Logement d'abord – Conventions de mise en œuvre**

Le Logement d'abord est une stratégie portée au niveau national par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et au Logement (DIHAL) dont l'objectif est une réduction des personnes sans-abris et sans domicile fixe sur le territoire national.

Dans sa stratégie de mise en œuvre, la DIHAL a lancé un 2ème appel à manifestation d'intérêt (AMI) en 2021.

Dijon métropole a répondu à cet AMI et a été retenue en proposant un plan d'actions, élaboré en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement d'Abord.

Le plan d'action vise 4 objectifs principaux :

- Mobiliser l'offre de logement du parc public et privé en faveur des publics défavorisés,
- Renforcer le maintien dans le logement des personnes vulnérables,
- Construire un observatoire social pour améliorer la connaissance des publics sans domicile sur le territoire,
- Accompagner le territoire dans l'appropriation des principes du Logement d'abord et des outils du Rétablissement.

Ces orientations stratégiques se déclinent de façon opérationnelle à travers la mise en œuvre d'actions partenariales. Dans ce cadre, il est proposé de poursuivre l'action engagée avec l'association Action Tank pour la construction de l'outil d'observation Synchro en matière d'observation sociale et d'engager une nouvelle action avec l'association SEDAP afin d'expérimenter l'accès au logement de ménages en rue souffrant de problématiques d'addiction.

- Poursuite de l'accompagnement par l'association Action Tank pauvreté pour la mise en place de l'outil d'observation Synchro

L'association Action Tank Entreprise et Pauvreté accompagne Dijon métropole pour le déploiement d'une démarche de pilotage d'un observatoire social du public sans domicile à travers la mise en œuvre de l'outil Synchro. L'outil est opérationnel depuis décembre 2024 et permet la production de données statistiques, permettant de visualiser le nombre de ménage sans domicile sur le territoire de Dijon métropole et d'avoir une vision globale, exhaustive et dynamique de la situation sur le territoire en terme de besoins de logement et de relogement. Dans la continuité de cette première phase, l'année 2025 sera consacrée à la construction d'indicateurs pour améliorer le pilotage et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre le sans abris, et l'animation de la démarche d'observation sur le territoire de Dijon métropole. Il est proposé de renouveler la convention avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté permettant la réalisation de cette phase 2 pour un montant de 20 000 €.

- Le financement du dispositif expérimental « SpoT à Toit » porté par l'association SEDAP

L'expérimentation *SpoT à Toit*, portée par l'association SEDAP, vise à accompagner des ménages sans domicile souffrant d'addictions vers l'accès au logement. Ce dispositif repose sur un accompagnement global croisant logement, emploi et santé, en s'appuyant notamment sur une articulation avec deux dispositifs portés par l'association SEDAP, le dispositif TAPAJ et le dispositif CAARUD. En 2025, l'expérimentation concernera cinq ménages. Le projet bénéficie d'un soutien financier de la DDETS pour le financement des allocations temporaires de logement (ALT) et de l'Agence régionale de santé pour la prise en charge d'un travailleur social dédié à l'accompagnement dans le logement. La participation financière de Dijon métropole viendra compléter le financement en contribuant au poste de travailleur social ainsi qu'aux coûts liés à la gestion locative des logements. Il est proposé d'adopter la convention avec l'association SEDAP permettant le financement de ce projet pour un montant de 13 500 €.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions de mise en œuvre du programme Territoire accéléré Logement d'Abord annexées à la présente délibération et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement des actions, objet de ces conventions, sur le budget du programme Territoire accéléré Logement d'Abord ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser les subventions selon les modalités décrites dans chaque convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

|         |                        |                        |
|---------|------------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 84              | ABSTENTION : 0         |
|         | CONTRE : 0             | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
|         | DONT 15 PROCURATION(S) |                        |